



# Choisir Desjardins Assurances

LES AVANTAGES DE FAIRE AFFAIRE AVEC  
UN ASSUREUR POUR SES PLACEMENTS



**Vous  
cherchez  
à en avoir  
davantage  
pour vos  
placements?**

**Nous avons  
une proposition  
pour vous**

Lorsque vient le temps de choisir un placement, certains détails peuvent faire pencher la balance. Les avantages réservés aux assureurs de personnes vous sont offerts automatiquement avec la plupart des produits de **Desjardins Assurances**.



# Ce que vous devez retenir des avantages de faire affaire avec Desjardins Assurances

## 1 LES AVANTAGES POUR VOTRE SUCCESSION

### Les avantages pour votre succession

Lorsque vous désignez un bénéficiaire dans votre contrat, le capital-décès ne fait pas partie de votre succession. Votre argent peut donc être versé à cette personne en quelques jours seulement<sup>1</sup> alors que le règlement d'une succession peut durer plusieurs mois.

### L'absence de frais au décès

Le capital-décès prévu par nos contrats est versé sans frais à votre bénéficiaire. Ce dernier ne paiera aucuns frais d'homologation<sup>2</sup> ni aucuns frais de rachat. Cet avantage peut représenter une somme importante.

### Votre investissement garanti contre les chutes des marchés

Certains de nos produits comportent une garantie de 100 % de votre investissement contre les baisses des marchés. Si votre placement n'offre pas une telle garantie et que les marchés chutent au moment de votre décès, votre succession ou votre bénéficiaire pourrait toucher un montant inférieur à celui que vous avez investi.

## Bénéficiaire? Capital-décès?

À la différence des produits offerts par d'autres institutions financières, lorsque vous choisissez notre contrat, votre conseiller vous demandera de désigner un bénéficiaire. Votre bénéficiaire est la personne qui obtiendra la prestation prévue au contrat à votre décès. Cette prestation se nomme « capital-décès ».

La désignation d'un bénéficiaire approprié dans votre contrat comporte non seulement de nombreux avantages en cas de décès, mais peut aussi protéger votre épargne personnelle en cas de faillite ou de poursuite judiciaire<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Vous devez désigner nommément le ou les bénéficiaires auxquels le capital-décès sera versé.

<sup>2</sup> Les frais d'homologation varient d'une province à l'autre. Ils ne sont pas exigibles au Québec. Le bénéficiaire doit être désigné nommément pour profiter de cet avantage. Cependant, des frais d'homologation peuvent être payables si le contrat est détenu dans un compte d'intermédiaire ou de prête-nom.

<sup>3</sup> Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

## 2 LES AVANTAGES EN CAS DE FAILLITE OU DE POURSUITE JUDICIAIRE

### La protection contre d'éventuels créanciers

Lorsqu'ils sont désignés dans votre contrat, certains types de bénéficiaires peuvent faire en sorte que l'argent que vous y déposez soit insaisissable<sup>4</sup>. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, il s'agit d'une caractéristique essentielle pour assurer votre sécurité financière.



## 3 LES AVANTAGES À LA RETRAITE

### Les avantages fiscaux relatifs au revenu de pension

Si vous avez 65 ans ou plus, vous pourriez profiter des crédits d'impôt pour revenu de pension et tirer parti du fractionnement de ce type de revenu. Faire affaire avec un assureur de personnes, comme Desjardins Assurances, est toutefois la seule manière d'en bénéficier relativement à la portion non enregistrée de votre épargne<sup>5</sup>.

### Crédits d'impôt pour revenu de pension

Au fédéral, ce crédit permet d'économiser 15 % d'impôt sur les premiers 2 000 \$ de revenu de pension admissible<sup>6</sup>. Les provinces offrent aussi un tel crédit, qui s'ajoute au crédit fédéral<sup>7</sup>.

### Fractionnement du revenu de pension

Ce procédé permet aux personnes qui touchent un revenu de pension admissible<sup>8</sup> d'allouer à leur conjoint jusqu'à 50 % de ce dernier dans le calcul de leur revenu imposable, de façon à optimiser leur facture fiscale.



<sup>4</sup> Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

<sup>5</sup> Revenu tiré d'un contrat de rente prescrit ou intérêt couru sur un contrat de rente non prescrit. Un gain découlant du rachat d'un contrat n'est pas un revenu admissible.

<sup>6</sup> Pour obtenir la liste complète des revenus admissibles, consultez l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ces revenus varient selon l'âge du rentier.

<sup>7</sup> Le crédit provincial et les règles le régissant peuvent varier d'une province à l'autre. Informez-vous auprès des autorités fiscales de la province concernée.

<sup>8</sup> Pour obtenir la liste complète des revenus admissibles, consultez l'ARC. Ces revenus varient selon l'âge du rentier.



Si vous désirez profiter des avantages supplémentaires en faisant affaire avec un assureur de personnes, **Desjardins Assurances** est le choix tout indiqué pour vos placements

# Desjardins, un nom qui inspire confiance!

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

[desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com)

 **Desjardins**  
**Assurances**  
Vie • Santé • Retraite

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. D'autre part, DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.  
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013